

BULLETIN D'INSCRIPTION (À retourner au plus tard le 14/06/2024)



À ENVOYER À :

Par courrier à BGFC – BP 90057 – 13101 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
Ou par mail à bgfc@orange.fr



PLUS D'INFOS SUR : www.bgfc.fr

UNE DEMI-JOURNÉE FORMATION - DPC DE 14H00 A 18H00

Action DPC : « L'analyse de l'activité des Soins Médicaux et de Réadaptation pour la promotion de la santé dans le territoire dans le contexte des multiples réformes. Les enjeux et outils pour le médecin d'information médicale, le clinicien, l'établissement »

animée par Fabienne SEGURET (Montpellier) et Pierre MÉTRAL (Lyon)

DPC réalisable sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (minimum 12 personnes)

BG Formation Conseil (BGFC) : Organisme formateur enregistré sous le numéro 93.13.14944.13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Organisme DPC (ODPC) enregistré auprès de l'ANDPC sous le numéro 5260)) - Action valorisable au titre du DPC sous réserve de sa publication

L'inscription DPC est indépendante de l'inscription au congrès. L'inscription au congrès ne donne pas accès à la session DPC. L'inscription au DPC ne donne pas accès au congrès.

L'accès à la session DPC est réservé aux participants préalablement inscrits auprès de BGFC.

Lieu : Centre de Congrès - Aix-en-Provence (Salle Forbin)

Nom / Prénom :

Fonction :

Établissement :

Adresse professionnelle complète :

Téléphone :

Mail (obligatoire) : Service Formation

Mail (obligatoire) : Professionnel Agent

TARIFS

	JUSQU'AU 21 mai 2024	A PARTIR du 22 mai 2024
Demi-journée DPC (19/06/2024)	<input type="checkbox"/> 270 €	<input type="checkbox"/> 300 €
CONDITIONS D'ANNULATION	JUSQU'AU 21 mai 2024 Retenue 100 €	A PARTIR du 22 mai 2024 Aucun remboursement ne sera effectué
<small>(Annulation signifiée par écrit et par mail à bgfc@orange.fr / bgfc@orange.fr qui accusera réception de la demande d'annulation) Pour les personnes qui ne se seront pas présentées au DPC, les conditions d'annulation seront appliquées</small>		
<small>Aucune inscription ne sera prise en compte sans règlement (Inscription individuelle) ou prise en charge par l'établissement (Inscription sous convention de formation) Pas d'inscription sur place</small>		

MODE DE REGLEMENT

Facturation à l'établissement, par convention de formation : remplir et faire valider impérativement la convention de formation ci-jointe
L'organisme de formation de la société BGFC est certifié QUALIOPI au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION

A l'inscription : Par CHEQUE à l'ordre de « BGFC » ou par VIREMENT BANCAIRE sur le compte « BGFC »

BNP Paribas – Cours Sextius – AIX-EN-PROVENCE
Code Banque 30004 – Code guichet 00601 – Compte n° 10461463 21
IBAN : FR76 3000 4006 0100 0104 6146 321 – BIC : BNPAFRPPAIP

Les confirmations d'inscription sont envoyées par mail dans un délai de 7 jours. Si vous ne recevez pas nos mails, merci de contacter BGFC.

Lors de votre participation à une formation, vous êtes soumis au règlement intérieur disponible sur notre site. Les CGV (Conditions Générales de Ventes), le règlement intérieur ainsi que la Charte de l'accueil des personnes en situation de handicap sont consultables sur notre site internet www.bgfc.fr.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et Libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, qu'elles peuvent exercer par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse suivante : bgfc@orange.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : 6, rue Malbos – BP 90057- 13101 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

BGFC collecte vos données personnelles pour la gestion de votre inscription au DPC et son bon déroulement, sur la base de votre consentement, d'une relation contractuelle ou de notre intérêt légitime à fournir la meilleure qualité de services. Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées de BGFC ainsi qu'à ses partenaires pour la réalisation des finalités susvisées, ainsi que pour répondre à des obligations légales. En aucun cas, elles ne sont transférées vers un pays tiers à l'Union européenne ou à une organisation internationale.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de BGFC, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale. Elles disposent enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

En cochant cette case, je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au Traitement des données personnelles, conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

En cochant cette case, je donne à l'organisateur le droit d'exploiter mon image, dans le cas où je serais photographié ou filmé. Notre société renforce vos droits liés à la protection de vos données personnelles.

Date et signature

À COMPLETER ET A FAIRE VALIDER PAR LE SERVICE DE FORMATION CONTINUE DE L'ÉTABLISSEMENT

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 14 JUIN 2024

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'ÉTABLISSEMENT (NOM ET ADRESSE COMPLETE)

.....

.....

Représenté par (Identité, fonction)

d'une part,

BG FORMATION CONSEIL (BGFC), SASU, Organisme formateur enregistré sous le numéro 93.13.14844.13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur, certifié QUALIOP1

Représenté par le Docteur B. GARRIGUES, Président

d'autre part,

IL EST RAPPELE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

BGFC réalise l'action de formation suivante : Session de formation thématique le 19 juin 2024 après-midi au Centre de Congrès à Aix-en-Provence (13).

Type d'action de formation : formation continue

ARTICLE 2 : BENEFICIAIRE DE LA FORMATION

NOM et PRENOM du/des stagiaires	FONCTION

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE LA FORMATION

Cette formation est conçue et animée par la société BG Formation Conseil (BGFC), enregistrée comme organisme de DPC sous le n° 5260. (Réalizable sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (minimum 12 personnes)

Lieu de formation : Centre de Congrès – Aix-en-Provence (Salle Milhaud) de 14h00 à 18h00

L'analyse de l'activité des Soins Médicaux et de Réadaptation pour la promotion de la santé dans le territoire dans le contexte des multiples réformes. Les enjeux et outils pour le médecin d'information médicale, le clinicien, l'établissement (action DPC N° en cours de validation)

La formation se déroulera sous forme d'exposés interactifs avec support visuel et sera sanctionnée par une attestation de présence à chaque participant.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, l'établissement (ou l'organisme payeur) s'engage à verser à BGFC le montant des frais d'inscription pour le stagiaire (comprenant les supports et la mise à disposition du matériel pédagogique et audiovisuel nécessaire à la formation). Le règlement sera effectué à l'issue de la formation, dès réception de la facture correspondante établie par l'organisme formateur.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Toute absence, accident ou manquement d'un agent en formation, devra faire l'objet de la part de l'organisme formateur d'une déclaration auprès du directeur de son établissement d'origine.

Lors de votre participation à une formation, vous êtes soumis au règlement intérieur disponible sur notre site www.bgfc.fr onglet « Nos formations – Documents utiles à télécharger ».

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS CONCERNANT L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter nos services avant leur inscription afin d'envisager ensemble les éventuelles dispositions complémentaires à mettre en place pour assurer leur participation dans les meilleures conditions. (Cf. Charte de l'accueil des personnes en situation de handicap sur notre site internet)

ARTICLE 7 : ANNULATION

En cas d'annulation de l'inscription, signifiée par écrit à BGFC par mail à bgfc@bgfc.fr / bgfc@orange.fr qui accusera réception de la demande d'annulation :

- Jusqu'au 21 mai 2024 : 100 € seront retenus
- À partir du 22 mai 2024 : aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les personnes qui ne se seront pas présentées à la formation, les conditions d'annulation seront appliquées. Tout stage commencé est dû en totalité. (Cf. les Conditions Générales de Vente disponibles sur notre site www.bgfc.fr onglet « Nos formation – Documents utiles à télécharger ».)

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS, LITIGES

En cas de litige de quelque nature qu'il soit, les deux parties signataires procéderont par accord amiable au règlement définitif de ladite convention.

Date :

Pour BG FORMATION CONSEIL

Docteur Bernard GARRIGUES – Président

Pour l'établissement bénéficiaire

Le représentant

(Cachet et signature)

